

La Ministre

Monsieur Patrick HETZEL Député du Bas-Rhin Assemblée nationale 126, rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

Paris, le -8 OCT. 2018

Nos réf.: ELUS/2018/A/3502/CGR

Monsieur le Député,

Vous m'avez adressé un courrier signé conjointement avec plusieurs élus alsaciens sur le rôle joué dans la région Alsace par les antennes de proximité de Radio France.

Je tiens à vous confirmer mon attachement au rôle de Radio France comme média de proximité de référence. En effet ces antennes, et particulièrement France Bleu, fédèrent un public populaire, participent à la démocratie locale dans un contexte difficile pour la presse régionale quotidienne, et contribuent à la valorisation culturelle et patrimoniale des territoires.

En ce qui concerne l'antenne de France Bleu Alsace, sachez qu'à la rentrée 2017, Radio France a souhaité donner une nouvelle impulsion éditoriale à l'ensemble du réseau France Bleu, afin de répondre à l'effritement des audiences constaté ces dernières années. La société a ainsi engagé, pendant près d'un an, un travail de fond sur les grilles de France Bleu, en concertation étroite avec les responsables de chaque station.

Ce travail de réflexion a mis en avant le besoin de maintenir la proximité des antennes de France Bleu avec ses publics et de leur donner plus d'autonomie. Par conséquent, la tranche du matin (de 6 heures à 13 heures), qui demeure une tranche locale, a été enrichie d'une nouvelle émission locale favorisant la proximité avec les auditeurs, *La vie en Bleu*, diffusée de 9 à 11 heures, à la suite des matinales *France Bleu Matin*.

Je serai attentive à ce que l'évolution des grilles de programme continue à se faire dans le respect des objectifs prioritaires du réseau France Bleu notamment en matière de diversité et de qualité des programmes régionaux.

.../...

Au sujet de l'évolution des effectifs au sein de l'antenne France Bleu Alsace, le départ d'un journaliste à la retraite en septembre 2017 a obligé la station à repenser son organisation tout en veillant à respecter la trajectoire des effectifs définie dans le contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019. En effet, les marges de manœuvre sont limitées, alors même qu'un précédent départ en février 2017 avait déjà été remplacé. Ce départ a pour principale conséquence éditoriale la suppression des flashs locaux d'après-midi du week-end. Ces derniers sont à présent remplacés par des flashs nationaux, comme c'est d'ailleurs le cas dans la quasi-totalité des radios locales du réseau France Bleu.

Radio France indique que les conséquences de cette réorganisation interne resteront marginales pour les auditeurs et la rédaction assurera la même qualité d'information unanimement reconnue. Par ailleurs les effectifs de la station France Bleu Alsace sont de l'ordre de 39,3 équivalent temps plein (ETP) en CDI à fin 2017, ce qui fait de cette antenne l'une des plus importantes du réseau France Bleu en termes d'effectifs (l'effectif moyen des antennes étant de l'ordre de 32 ETP). Ce dimensionnement est bien entendu lié à la production de contenus en langue régionale et n'a pas vocation à diminuer dans les prochaines années.

Je note par ailleurs votre préoccupation liée au passage de l'offre France Bleu Elsass en diffusion exclusivement numérique depuis 2016. L'arrêt de la diffusion en ondes moyennes de ce programme en langue régionale a répondu à une exigence d'économies qui avait pour objet d'assurer la pérennité du service public radiophonique sur l'ensemble du territoire. Le maintien de cette antenne et sa diffusion sur le numérique répond à une volonté claire de continuer à promouvoir la présence de l'alsacien dans votre territoire mais aussi en dehors de ses frontières. Je me réjouis par ailleurs de la conquête par le canal de 20 000 nouveaux auditeurs sur le numérique.

S'agissant de FIP, l'antenne a pour vocation la promotion des évènements culturels locaux. La richesse de cette antenne tient à son ambition de faire découvrir et partager la diversité de la création musicale et culturelle qu'elle soit locale, nationale et internationale. L'organisation actuelle de FIP en région ne permet pas d'atteindre pleinement ce but, la promotion des manifestations culturelles de proximité n'étant assurée que dans trois villes, alors que les conditions envisagées permettront de couvrir l'actualité culturelle sur l'ensemble des zones de diffusion de FIP.

À ce jour, la stratégie portée par la direction de FIP pour répondre à cet enjeu n'est pas définitivement arrêtée. Elle devrait être présentée à l'automne prochain. Néanmoins, je tiens à vous informer que j'ai obtenu de Radio France l'assurance d'une part que la présence physique de personnels de FIP à Strasbourg, Nantes et Bordeaux ne sera pas remise en cause, et d'autre part que les éventuelles réductions du nombre de postes dans ces villes ne se traduiront par aucun départ contraint ou mobilité forcée. Enfin, FIP assurera toujours sur son antenne la promotion des évènements de proximité, dont les modalités opérationnelles pour continuer à remplir cette mission sont en cours de réflexion par Radio France.

Concernant enfin la radio numérique terrestre (RNT), son déploiement autour de la métropole strasbourgeoise est prévu courant 2018. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a sélectionné en décembre 2016 les radios qui émettront en RNT, suite à l'appel à candidatures du 1^{er} juin 2016. Dans le cadre de cette procédure, une fréquence a été attribuée de manière prioritaire à *Mouv*' sur la métropole de Strasbourg. Il ne reste à ce jour plus de fréquences disponibles à attribuer sur le multiplex en RNT couvrant Strasbourg. Si des fréquences venaient à se libérer, l'hypothèse d'une attribution prioritaire à d'autres radios du groupe Radio France pourrait être examinée, dans le respect des équilibres économiques de et des priorités inscrites à son contrat d'objectifs et de moyens.

Je vous pris d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Bien Cordialement Folgssen

Françoise NYSSEN